



Comité Technique Local - DDFiP de la Charente Maritime

Réunion du 04 octobre 2022

Déclaration liminaire des représentants de la CGT Finances publiques Charente-Maritime

Madame la Présidente,

Crise climatique et énergétique, retour durable de l'inflation, guerre en Ukraine menaçant de s'étendre en guerre mondiale : Les motifs d'inquiétude et même d'angoisse face à un avenir de plus en plus incertain et un présent de plus en plus difficile s'accumulent sur le moral de la population, et pèsent sur tous nos collègues comme sur tout un chacun. Ce qui s'annonce comme une crise générale de toute la société et de tous les rapports sociaux, représente pour nous le signe qu'il est plus que temps d'en finir avec la domination du capital financier et de la recherche du profit maximum, pour enfin en venir à une société fondée sur la satisfaction des besoins sociaux.

C'est dans ce contexte que les fonctionnaires et singulièrement les agents des Finances publiques ont à subir une politique générale et des mesures budgétaires qui vont à l'encontre des revendications qui sont les nôtres et que nous tenons à rappeler ici :

- Augmentation importante de la valeur du point d'indice Fonction publique au moins égale en pourcentage à la revalorisation légale du SMIC.
- Pas de remise en cause de la grille unique Fonction publique, mais au contraire un reclassement permettant l'alignement du début de carrière à minima sur un SMIC revalorisé, une carrière linéaire et l'indexation du point d'indice sur l'inflation,
- L'arrêt des suppressions de postes et, au contraire, la création de postes statutaires de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant pour effectuer nos missions et répondre aux immenses besoins de tous les usagers du service public comptable, fiscal et foncier.
- L'arrêt des coupes budgétaires et la dotation en moyens suffisants pour permettre l'amélioration des conditions de travail et l'exercice de nos missions, ainsi que du cadre de vie au travail.

C'est dans ce contexte que nous abordons ce CTL qui boucle en quelque sorte ce qui fut baptisé « NRP : Nouveau Réseau de Proximité » et dans lequel nous lisons trois mots et trois mensonges. De « nouveau » nous n'avons vu que de vieilles recettes tout entières vouées à permettre les suppressions massives de postes imposées par un pouvoir politique plus soucieux de garantir les super-profits du capital financier que de répondre aux besoins du service public. Pour ce qui est du « réseau », nous l'avons surtout vu être réduit comme peau de chagrin avec la disparition de la plupart des services de proximité et de plein exercice qui furent ceux de la DGFIP avant 2017, pour ne pas évoquer ce que furent naguère la DGI et la DGCP avant la fusion... Enfin, pour la « proximité », nous ne pouvons que constater et avec nous tous les usagers de nos services, que dans la plupart des cas, ils doivent faire plus de kilomètres de déplacement pour espérer obtenir un contact avec nous « dans la vraie vie » ou « en présentiel » comme on dit en ces temps de numérisation généralisée.

L'affaiblissement continu de notre administration par un management tout droit issu des recettes périmées du « néolibéralisme » le plus caricatural et le plus inhumain, ne serait qu'une péripétie administrative de peu d'intérêt si cela ne procédait pas, et si cela n'aggravait surtout, le déclin général de notre pays, dans lequel la part de l'industrie dans le PIB est passé en vingt ans de 25 % à peine plus de 12 % et où règnent, n'en déplaise aux statistiques manipulées le chômage de masse, la précarité des emplois et la baisse du niveau de vie pour l'immense majorité de la population.

C'est bien parce que l'objet de l'organisation syndicale est de combattre la détérioration des conditions d'existence et de travail des salariés, et d'organiser l'action collective pour leur amélioration que nous nous exprimons ainsi et que nous n'acceptons pas les restrictions de service public qui figurent à l'ordre du jour de ce CTL. Nous appelons nos collègues à exprimer leurs revendications en ce sens par l'action collective et par leur vote aux prochaines élections professionnelles.

